Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260610-2026_079-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 05/06/2026

Date de la convocation
01/06/2026

Date d'affichage
01/06/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 Présents : 16 Votants : 19

L'an 2026, le 5 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, Mme GODEFROY Nathalie, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, me KHEZZANE Christine, Mme CHRISTY Yoanna, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, M. KERGOAT Joel, Mme KHEZZANE Christine, M. CHARLIER Clothaire, M. QUIDELLEUR Noa, M. BROSSAIS, M. BLANCHET Jacques, Mme POULAIN Justine, Mme HUTSEBAUT Sylvie

Excusés avec pouvoir : Mme HASCOET Marie donne son pouvoir à Mme POULAIN Justine, M. SORRE Bertrand donne son pouvoir à Jacques BLANCHET, Mme SABATIER Nathalie donne son pouvoir à M. EON Jonathan

Secrétaire de séance : M. KERGOAT Joel

Réf	2026-079

Objet de la délibération : ENFANCE-JEUNESSE : MINI-CAMP 2026 : VALIDATION DU COÛT AUX FAMILLES

Le service Enfance-Jeunesse propose pour l'été 2026, l'organisation d'un mini-camp.

Rappel de la présentation du séjour :
Dates : du 20 au 24 Juillet
Lieu : Camping Les Rives de Vilaine – FEREL (56130)
Durée : 5 jours / 4 nuits
Transport : Minibus (1h44 de trajet) Location à Carlyss Vitré

Vu l'avis de la commission Enfance-Jeunesse en date du 18 mai 2026.

Le Coût total s'élève à 3 762,60 €. Soit un coût moyen par adolescent de 235,16 €.

Coût proposé par les familles en fonction du quotient familial :
- ≤ 500 : 117,58€
- 500-800 : 164,61€
- 800-1200 : 211,64€
- ≥ 1200 : 258,67€

Le programme détaillé des animations et des activités est annexé à la présente délibération.
Il a fait l'objet d'un passage en commission enfance jeunesse le 18 mai 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

- **DE DIMINUER** le tarif du Quotient familial ≥ 1200 à 235,16 €
  (vote pour 110% : 5 ; abstention : 2 ; vote pour 100% : 12)
- **DE VALIDER** le programme d'activités pédagogiques et d'animations du mini-camp tel qu'annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260610-2026_079-DE

pour : 14 , contre : 0 , abstention : 5 (Noa Quideleur, Elodie Sinoquet-Dardenne, Nathalie Sabatier, Clothaire Charlier, Yoanna Christy)

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET.
P.O 1er adjoint

SAINT-DIDIER
35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
M. KERGOAT Joel